

# Le Brésil est divisé sur la question de l'amiante

par Laurie Kazan-Allen

La législation concernant l'utilisation de l'amiante au Brésil - le troisième producteur d'amiante blanc au monde - a fait l'objet d'une décision partagée le 24 août 2017 par la Cour suprême qui a confirmé le droit de l'État de São Paulo d'interdire l'amiante<sup>1</sup> mais n'a pas réussi à déclarer la loi fédérale (9 055/1995) permettant à l'amiante d'être inconstitutionnelle, à une voix près, malgré un soutien majoritaire à une interdiction nationale des neuf juges éligibles à voter. Contrairement à la politique du gouvernement fédéral autorisant l'exploitation commerciale de l'amiante, l'État de São Paulo et neuf autres États brésiliens avaient pris des mesures unilatérales contre l'amiante et interdit son utilisation<sup>2</sup>. Les autres États l'ayant interdit sont les suivants : Rio de Janeiro, Rio Grande do Sul, Pernambuco, Mato Grosso, Minas Gerais, Santa Catarina, Pará, Maranhao, Amazonas ; ces dix États accueillent 130,48 millions de personnes, soit 64% de tous les citoyens brésiliens<sup>3</sup>. La Cour a également examiné la légalité des interdictions dans les états de Rio Grande do Sul, de Pernambuco, de Rio de Janeiro et de São Paulo ; pour autant que nous le sachions, les décisions relatives à ces interdictions restent en suspens.

## Contexte

Le litige à l'étude par la Cour Suprême comprenait des actions intentées par la Confédération nationale des travailleurs de l'industrie (*National Confederation of Industry Workers*) contre l'interdiction de São Paulo et les litiges de l'Association nationale des avocats du travail (*National Association of Labor Attorneys*) et de l'Association nationale des magistrats du travail (*National Association of Labor Magistrates*)<sup>4</sup> sur la loi fédérale sur l'amiante. La question centrale au cœur de ces affaires était de savoir si, puisque le gouvernement fédéral ne remplissait pas ses responsabilités constitutionnelles pour protéger la santé et le bien-être des citoyens brésiliens, le droit de le faire incombait à d'autres entités politiques. D'après les décisions rendues le 24 août, il semble clair que cela soit le cas !

## Chronologie

En août 2012, la Cour Suprême a entendu des appréciations d'experts indépendants de l'amiante ainsi que des porte-parole de l'industrie en ce qui concerne les risques professionnels et pour la santé publique posés par l'amiante. Malheureusement, malgré l'excellence des témoignages scientifiques et médicaux qui soutiennent la fin des injustices sociales et du racisme environnemental causé par l'amiante, aucun verdict n'a été prononcé lorsque le tribunal s'est réuni le 31 octobre 2012.

Avance rapide de près de cinq ans au 10 août 2017. Dans l'après-midi de ce jour, le Ministre Dias Toffoli<sup>5</sup> a statué en faveur de l'interdiction de l'amiante des États de Pernambuco, Rio Grande do Sul et São Paulo et l'interdiction de la ville de São Paulo. Suite à l'annonce de sa décision, la procédure a été suspendue pour une semaine.

Le 17 août, la juge de la Cour Suprême Fédérale, Rosa Weber, a voté que la loi fédérale 9 055 de 1995 autorisant l'exploitation commerciale et industrielle de l'amiante chrysotile était inconstitutionnelle<sup>6</sup>. Sa position était sans équivoque :

"Le savoir scientifique permet d'affirmer la nocivité de l'amiante contre la santé et l'environnement ... [L'utilisation de l'amiante] n'est pas conforme aux engagements internationaux pris par le Brésil, tels que les conventions 139 et 132 de l'Organisation Internationale du Travail et la Convention de Bâle ... "

En ce qui concerne le vote de Weber, un observateur a écrit que sa position a confirmé la «valeur constitutionnelle de la santé». Une fois de plus, les travaux ont été suspendus pendant une semaine.

Le 24 août 2017, la Cour s'est assise à nouveau. Avec deux juges, Dias Toffoli et Luis Roberto Barroso, des onze de la Cour suprême à qui il était interdit de voter sur la constitutionnalité de la politique d'amiante du gouvernement fédéral en raison des conflits d'intérêts, la question serait décidée par les neuf autres ; pour déclarer une loi fédérale inconstitutionnelle, un minimum de six voix doit être garanti.

Ce jour-là, les Ministres Gilmar Mendes, Alexandre de Moraes, Luiz Fux et Marco Aurélio ont appuyé la politique de l'amiante du gouvernement fédéral citant la recherche de l'industrie discréditée et les arguments économiques fallacieux<sup>7</sup>. Ignorant les positions des organismes internationaux chargés de protéger la santé publique et professionnelle - tous s'entendent pour dire que la fin de l'utilisation de l'amiante est la seule façon de protéger les populations - ces juges ont priorisé les arguments économiques et ont négligé les conséquences humaines de l'utilisation de l'amiante.

Suite à la direction fixée par la juge Rosa Weber le 17 août, les juges Edson Fachin et Ricardo Lewandowski ont reconnu le caractère cancérigène de l'amiante et ont déclaré que la politique fédérale violait la Constitution. L'appui du 24 août pour la position de Weber a également été donné par les juges José Celso de Mello Filho et le président de la Cour, Cármen Lúcia Antunes Rocha, qui ont remporté une victoire<sup>5</sup>: 4 contre la politique d'amiante de «l'utilisation contrôlée» du gouvernement fédéral. Malheureusement, pour influencer sur le changement constitutionnel, les dix ministres de la Cour doivent obtenir un verdict de six voix (dans ce cas, seuls neuf ministres étaient éligibles).

Dans les semaines et les mois à venir, il y aura beaucoup d'arguments juridiques et politiques sur les implications des décisions de la Cour avec un très fort lobbying à Brasilia et ailleurs par ceux dont les intérêts résident dans l'amiante, désespérés de poursuivre leurs activités. Il ne fait toutefois aucun doute que les verdicts de la Cour Suprême renforcent le soutien public à l'action nationale en matière d'amiante. Le fait que le gouvernement de Brasilia puisse ou non relever le défi reste à voir, mais peu importe ce qu'il fait ou ne le fait pas, le fait que la loi de São Paulo ait été considérée comme constitutive signifie que d'autres États et le district fédéral de Brasilia peuvent aussi adopter des interdictions

similaires. D'une manière ou d'une autre, l'extraction, l'utilisation, le transport et l'exportation d'amiante seront interdits au Brésil. C'est une grande victoire pour l'Association brésilienne des Personnes Exposées à l'Amiante, pour ses conseillers juridiques et pour les associations qui ont investi leur expertise, leur temps et leurs ressources pour contester une loi dangereuse et un statu quo qui a priorisé les bénéfices des entreprises sur la santé publique. L'appel va maintenant à d'autres pays producteurs et utilisateurs d'amiante ; il n'y a pas de place au 21<sup>ème</sup> siècle pour l'amiante.

26 août 2017

---

<sup>1</sup> *São Paulo Bans Asbestos*. (São Paulo interdit l'amiante) 16 février 2001 (non traduit).

[http://ibasecretariat.org/sao\\_paulo\\_ban.php](http://ibasecretariat.org/sao_paulo_ban.php)

*São Paulo's Asbestos Battle*. (La bataille de l'amiante de São Paulo) 3 septembre 2007 (non traduit).

[http://ibasecretariat.org/lka\\_sao\\_paulo\\_asb\\_battle\\_2007.php](http://ibasecretariat.org/lka_sao_paulo_asb_battle_2007.php)

<sup>2</sup> Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, certaines municipalités et états brésiliens, défiant le gouvernement fédéral, ont pris des mesures unilatérales pour mettre fin à l'utilisation de l'amiante - la ville de São Paulo a interdit l'amiante en septembre 2001, l'État de São Paulo a suivi. L'interdiction de l'État de São Paulo était, avec d'autres, annulée par une décision de la Cour Suprême (Fédérale) qui stipulait que le pouvoir de réglementer les questions relatives au commerce et à l'exploitation minière ne résidait pas avec les États mais avec le gouvernement fédéral. Malgré ce verdict, en juillet 2007, le gouverneur de São Paulo a sanctionné une autre loi (12.684 / 07) interdisant l'utilisation de tous les types d'amiante. Ce mois-ci, la Cour Suprême par un vote de 8: 2 (avec le juge Marco Aurélio et Luiz Fux s'opposant) a confirmé la validité de l'interdiction de l'amiante de l'État de São Paulo.

<sup>3</sup> Les chiffres de la population sont pour 2014, les derniers auxquels on peut accéder.

Liste des états brésiliens selon la population (2014).

[https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tats\\_du\\_Br%C3%A9sil](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tats_du_Br%C3%A9sil)

<sup>4</sup> La légitimité de l'Association Nationale des Avocats du Travail (*National Association of Labor Attorneys /ANPT*) et de l'Association nationale des magistrats du travail (*National Association of Labor Magistrates /Anamatra*) portant les procès d'amiante a été approuvée par un vote de sept à deux ...

<sup>5</sup> Les juges de la Cour Suprême sont appelés les Ministres.

<sup>6</sup> *Relatora vota para proibir amianto crisotila* [Le rapporteur vote pour interdire l'amiante chrysotile].

17 août, 2017.

<https://jota.info/justica/relatora-vota-para-proibir-amianto-crisotila-17082017>

<sup>7</sup> Une analyse financière de l'impact de l'interdiction de l'amiante entreprise par les universitaires brésiliens a suggéré que l'interdiction de l'amiante sauverait non seulement des vies mais permettrait également d'économiser l'argent du pays.

Voir : Gonçalves da Silva AL, Etulain CR. *The Economic Impact of the Banning of the Use of Asbestos in Brazil*. 2011 (non traduit).

<http://ibasecretariat.org/alg-cre-econ-impact-ban-asbestos-brazil.pdf>